

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES
COMTÉ DE VERCHÈRES**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Verchères, tenue le 14 janvier 2019 à 20 heures, à laquelle assemblée sont présents :

Le maire monsieur Alexandre Bélisle;

Les conseillères mesdames Carole Boisvert et Nathalie Fillion, les conseillers messieurs Benoit Marotte, Jarrod Gosselin, Gilles Lamoureux et Claude Ménard.

Sont aussi présents: Luc Forcier, directeur général et Martin Massicotte, directeur général adjoint et urbaniste.

001-2019 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum est constaté; l'assemblée est ouverte par un mot de bienvenue. Le maire souhaite une bonne année 2019 aux gens présents.

002-2019 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par monsieur Claude Ménard appuyé par monsieur Benoit Marotte et il est résolu à l'unanimité d'adopter les procès-verbaux du 3, 10 et 12 décembre 2018, tel que lus.

Adopté.

003-2019 APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par madame Nathalie Fillion appuyée par madame Carole Boisvert et il est résolu à l'unanimité d'adopter les comptes de la liste du 31 décembre 2018 pour les chèques #825 au # 1111 totalisant 320 520,87\$, ainsi que les chèques pour les règlements #536-2018 et #537-2018.

Adopté.

004-2019 CORRESPONDANCES

a) Remerciement Opération Nez Rouge 2018.

005-2019 ASSEMBLÉE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT #548-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #443-2010 RELATIVEMENT AUX USAGES DE COMMERCE DE DÉTAIL EN ZONE INDUSTRIELLE

Le projet de règlement est expliqué par monsieur Martin Massicotte, suit la consultation sur ce projet de règlement.

006-2019 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT #548-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #443-2010 RELATIVEMENT AUX USAGES DE COMMERCE DE DÉTAIL EN ZONE INDUSTRIELLE

CONSIDÉRANT que la municipalité a adopté le règlement de zonage numéro 443-2010 en avril 2010;

CONSIDÉRANT qu'à l'usage, plusieurs dispositions réclament des modifications, corrections ou améliorations;

CONSIDÉRANT que les dispositions du présent règlement respectent le plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'avis de motion a été régulièrement donné;

Il est proposé par madame Carole Boisvert appuyée par monsieur Jarrod Gosselin et il est unanimement résolu d'adopter le second projet de règlement #548-2018 modifiant le règlement de zonage relativement aux usages de commerce de détail en zone industrielle, et qu'il soit statué et décrété par celui-ci ainsi qu'il suit :

ARTICLE 1

Les grilles des usages et normes annexées à ce règlement pour les zones I-2, I-3, I-4 et I-5, décrites à l'article 1.1.5, sont modifiées en y ajoutant à la suite, une nouvelle colonne pour autoriser l'usage « Commerce de détail » à certaines conditions :

La note particulière numéro 262 se lit comme suit :

« N'est autorisé l'usage « Commerce de détail » qu'aux conditions suivantes :

- 1- Le lieu où est exercé l'usage est aménagé conformément aux normes de protection incendie;
- 2- Une aire de stationnement adéquate et aménagée peut accueillir la clientèle en toute sécurité;
- 3- Une enseigne supplémentaire d'au plus 1,5 m² est autorisée durant la période de l'exercice de l'usage;
- 4- Pour un usage en support à une activité industrielle autorisée conforme à la zone, un maximum de 100,0 m² peut être utilisé;
- 5- Pour un usage qui n'est pas en lien ou en support à un usage existant conforme, l'usage commercial est exercé sur une période d'au plus 30 jours par année et doit faire l'objet d'un permis d'usage temporaire ou saisonnier. »

Les grilles des usages et normes pour les zones I-2, I-3, I-4 et I-5 ainsi modifiées sont jointes au présent règlement en annexe 1 pour faire partie intégrante du règlement de zonage numéro 443-2010.

ARTICLE 2

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté.

007-2019 ASSEMBLÉE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT #549-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #443-2010 RELATIVEMENT À L'AGRANDISSEMENT DE LA ZONE C-13 À MÊME LA ZONE RH-8 ET DE RÉGIR LES CONDITIONS D'USAGE POUR LES MULTIOGEMENTS

Le projet de règlement est expliqué par monsieur Martin Massicotte, suit la consultation sur ce projet de règlement.

008-2019 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT #549-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #443-2010 RELATIVEMENT À L'AGRANDISSEMENT DE LA ZONE C-13 À MÊME LA ZONE RH-8 ET DE RÉGIR LES CONDITIONS D'USAGE POUR LES MULTIOGEMENTS

CONSIDÉRANT que la municipalité a adopté le règlement de zonage numéro 443-2010 en avril 2010;

CONSIDÉRANT qu'à l'usage, plusieurs dispositions réclament des modifications, corrections ou améliorations;

CONSIDÉRANT que les dispositions du présent règlement respectent le plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'avis de motion a été régulièrement donné;

Il est proposé par monsieur Gilles Lamoureux appuyé par madame Nathalie Fillion et résolu unanimement d'adopter le second projet de règlement modifiant le règlement de zonage relativement à l'agrandissement de la zone C-13 à même la zone RH-8 et de régir les conditions d'usage pour les multilogements, et qu'il soit statué et décrété par celui-ci ainsi qu'il suit :

ARTICLE 1

Le plan de zonage tel qu'amendé, du règlement de zonage de la municipalité de Verchères, portant le numéro 443-2010, décrit à l'article 1.1.4 et annexé à ce règlement, est modifié :

- 1^{er} en agrandissant le territoire de la zone C-13 à même une partie de la zone RH-8, tel qu'apparaissant au plan constituant l'annexe 1 du présent règlement ;

ARTICLE 2

La grille des usages et normes annexée à ce règlement pour la zone C-13, décrite à l'article 1.1.5, est modifiée en y ajoutant à la suite, une nouvelle colonne pour autoriser l'usage « Habitation multifamiliale » à certaines conditions.

La note particulière numéro 261 se lit comme suit :

« Ne sont autorisées que les résidences isolées d'au plus 6 logements. Malgré les dispositions particulières de l'article 6.10.1 du règlement de zonage, un ensemble de bâtiments, situé sur un seul lot distinct ou sur un ensemble de lot formant une (1) seule propriété, doit se conformer aux dispositions réglementaires relatives aux projets intégrés. »

La grille des usages et normes pour la zone C-13 ainsi modifiée est jointe au présent règlement en annexe 2 pour faire partie intégrante du règlement de zonage numéro 443-2010.

ARTICLE 3

Aux projets intégrés en zone C-13, peuvent être inclus des usages commerciaux de détail et de services en autant que ceux-ci respectent leurs conditions respectives d'exploitation qui s'y appliquent et qu'ils sont compatibles avec les usages adjacents.

ARTICLE 4

Les usages d'enseignement et d'établissement de santé privés (gr. 5005 et 5006) sont autorisés en zone C-13.

ARTICLE 5

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté.

009-2019 ASSEMBLÉE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT #550-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #443-2010 RELATIVEMENT AUX HAIES ET À LA PROTECTION DES CONSTRUCTIONS À VALEUR ARCHITECTURALE D'INTÉRÊT EN MILIEU RURAL

Le projet de règlement est expliqué par monsieur Martin Massicotte, suit la consultation sur ce projet de règlement.

010-2019 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT #550-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #443-2010 RELATIVEMENT AUX HAIES ET À LA PROTECTION DES CONSTRUCTIONS À VALEUR ARCHITECTURALE D'INTÉRÊT EN MILIEU RURAL

CONSIDÉRANT que la municipalité a adopté le règlement de zonage numéro 443-2010 en avril 2010;

CONSIDÉRANT qu'à l'usage, plusieurs dispositions réclament des modifications, corrections ou améliorations;

CONSIDÉRANT que les dispositions du présent règlement respectent le plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'avis de motion a été régulièrement donné;

Il est proposé par monsieur Benoit Marotte appuyé par monsieur Gilles Lamoureux et il est unanimement résolu d'adopter le second projet de règlement modifiant le règlement de zonage relativement aux haies et à la protection des constructions à valeur architecturale d'intérêt en milieu rural et qu'il soit statué et décrété par celui-ci ainsi qu'il suit :

ARTICLE 1

Le règlement de zonage est modifié à l'article 3.1.1, par l'insertion par ordre alphabétique, de la définition suivante :

MARGE AVANT SECONDAIRE

Distance minimale obligatoire devant séparer le mur latéral d'un bâtiment longeant une voie de circulation, calculée perpendiculairement en tout point de la ligne avant.

ARTICLE 2

Le règlement de zonage est modifié à l'article 6.8.4.2

À l'intérieur du périmètre d'urbanisation, dans la marge avant secondaire sont autorisées les haies au-delà de la ligne de propriété sans toutefois se rapprocher à moins de 1,5 mètre d'un trottoir, d'une bordure de rue ou de la chaussée d'une rue sauf pour le secteur vieux-village. La haie doit être éloignée d'au moins 1,5 mètre d'une borne incendie et ne pas obstruer le triangle de visibilité.

ARTICLE 3

Le règlement de zonage est modifié au chapitre 14

1^{er} en remplaçant le titre de la section 4 par le suivant :

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES À LA DÉMOLITION D'UNE CONSTRUCTION

2^e en remplaçant l'article 14.4.1, par le suivant :

CONSTRUCTION LOCALISÉE À L'INTÉRIEUR DU PÉRIMÈTRE D'URBANISATION

La démolition de tous bâtiments, localisés à l'intérieur du périmètre d'urbanisation du Vieux-Village, est prohibée.

À l'intérieur du périmètre d'urbanisation, en dehors du périmètre du Vieux-Village, seule la démolition des bâtiments principaux est prohibée.

Malgré ce qui précède, la démolition d'un bâtiment peut être autorisée lorsque la vie ou la sécurité des personnes sont mises en cause ou s'il est démontré par un professionnel en structure que la construction peut mettre la vie et la sécurité des personnes en danger. Un certificat d'autorisation pour démolir est alors obligatoire et il doit respecter les dispositions du règlement de permis et certificat de la Municipalité.

À l'intérieur du périmètre du Vieux-Village, les conditions et les critères du « site du patrimoine » s'ajoutent aux dispositions du règlement de permis et certificat de la Municipalité.

Préalablement à l'émission du certificat d'autorisation, doivent être déposés à la municipalité, un programme de réutilisation du sol ou des espaces et un argumentaire faisant état de l'intérêt public et de l'intérêt des parties.

3^e par l'ajout, à la suite de l'article 14.4.1, du suivant :

14.4.2 CONSTRUCTION LOCALISÉE À L'EXTÉRIEUR DU PÉRIMÈTRE D'URBANISATION

La démolition de tous bâtiments principaux identifiés dans le Répertoire du patrimoine culturel du Québec localisés à l'extérieur du périmètre d'urbanisation de la Municipalité de Verchères, établi par le ministère de la Culture et des Communications, joint à ce règlement comme « **annexe 1** », est prohibée.

Malgré ce qui précède, la démolition d'un bâtiment principal peut-être autorisée lorsque la vie ou la sécurité des personnes sont mises en cause ou s'il est démontré par un professionnel en structure que la construction peut mettre la vie et la sécurité des personnes en danger. Un certificat d'autorisation pour démolir est alors obligatoire et il doit respecter les dispositions du règlement de permis et certificat de la Municipalité.

Préalablement à l'émission du certificat d'autorisation, doivent être déposés à la municipalité, un programme de réutilisation du sol ou des espaces et un argumentaire faisant état de l'intérêt public et de l'intérêt des parties.

4^e Le règlement de zonage est modifié par l'ajout, à la suite des annexes de ce règlement, de l'**annexe J**, intitulé « Répertoire des bâtiments à valeur architecturale d'intérêt localisés à l'extérieur du périmètre d'urbanisation de la Municipalité de Verchères », établi par le Ministère de la Culture et des Communications, joint au présent règlement comme annexe 1.

ARTICLE 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté.

011-2019

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT #551-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #443-2010 RELATIVEMENT À LA CRÉATION DE LA ZONE P-13-1 POUR LA RÉAFFECTATION DU BÂTIMENT AU 596 ROUTE MARIE-VICTORIN

Le projet de règlement est expliqué par monsieur Martin Massicotte, suit la consultation sur ce projet de règlement.

012-2019

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT #551-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #443-2010 RELATIVEMENT À LA CRÉATION DE LA ZONE P-13-1 POUR LA RÉAFFECTATION DU BÂTIMENT AU 596 ROUTE MARIE-VICTORIN

CONSIDÉRANT que la municipalité a adopté le règlement de zonage numéro 443-2010 en avril 2010;

CONSIDÉRANT qu'à l'usage, plusieurs dispositions réclament des modifications, corrections ou améliorations;

CONSIDÉRANT que les dispositions du présent règlement respectent le plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'avis de motion a été régulièrement donné;

Il est proposé par madame Carole Boisvert appuyé par monsieur Claude Ménard et il est résolu unanimement d'adopter le second projet de règlement modifiant le règlement de zonage relativement à la création de la zone P-13-1 pour la réaffectation du bâtiment au 596 route Marie-Victorin et qu'il soit statué et décrété par celui-ci ainsi qu'il suit :

ARTICLE 1

Le plan de zonage tel qu'amendé, du règlement de zonage de la municipalité de Verchères, portant le numéro 443-2010, décrit à l'article 1.1.4 est modifié :

1^{er} en créant la zone P-13.1, à même une partie de la zone P-13, tel qu'apparaissant au plan constituant l'annexe 1 du présent règlement.

ARTICLE 2

Le règlement de zonage est modifié par l'ajout, à la suite de la grille des usages et normes P-13, d'une grille pour la zone P-13.1 afin d'autoriser en plus de ceux prévus à la grille P-13, l'usage « Commerce de services » à certaines conditions.

La note particulière numéro 263 se lit comme suit :

« L'exercice de l'usage « Commerce de services » se limite aux activités communautaires, d'affaires administratives, juridiques ou sociales qui sont en accord avec les restrictions de la servitude restrictive d'usage dont l'immeuble est grevé et dont la pratique d'activités peut se faire sans besoin de stationnement autre que de façon ponctuelle et de courte durée. (Copie en annexe 3 étant l'annexe K du règlement de zonage). »

La grille des usages et normes pour la zone P-13.1 ainsi créée est jointe au présent règlement en annexe 2 pour faire partie intégrante du règlement de zonage numéro 443-2010.

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté.

013-2019

VENTE POUR TAXES

Il est proposé par monsieur Claude Ménard appuyé par madame Nathalie Fillion et il est résolu à l'unanimité d'approuver la liste de vente pour taxes telle que présentée.

De plus, autoriser le secrétaire-trésorier à transmettre cette liste à la MRC et à agir lors de la vente.

Par contre, le secrétaire-trésorier est autorisé à prendre des arrangements avec les citoyens afin de leur éviter la vente pour taxes.

Adopté.

014-2019 NOMINATION DES VÉRIFICATEURS COMPTABLES

Il est proposé par monsieur Benoit Marotte appuyé par madame Carole Boisvert et il est résolu à l'unanimité de nommer la firme MBBA société de comptables professionnels agréés, comme vérificateurs-comptables pour l'année 2019.

Adopté.

015-2019 MANDAT DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF DE LOISIR (CCL)

Il est proposé par monsieur Gilles Lamoureux appuyé par monsieur Claude Ménard et résolu unanimement de renouveler les mandats et/ou nommer les personnes suivantes au sein du CCL, soit :

Nicole Chénier	secteur aîné
Suzanne Gingras	secteur aîné
Gaby Lacoursière	secteur parent jeune 5 à 13 ans et ados
Stéphanie Geoffrion	secteur communautaire
À combler	secteur parent jeune 0 à 5 ans
À combler	secteur jeune adulte
À combler	secteur sportif #1
Carole Boisvert	membre du conseil municipal
Nathalie Fillion	membre du conseil municipal
Jarrood Gosselin	membre du conseil municipal

Adopté.

016-2019 MANDAT DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

Il est proposé par monsieur Jarrod Gosselin appuyé par monsieur Benoit Marotte et il est résolu unanimement de renouveler les mandats et/ou nommer les personnes suivantes au sein du comité consultatif d'urbanisme, soit :

Jean Demers
Danielle Lauzier
Francis Rollin
Noée Murchison
Daniel Larivière
Marie-Eve Lainesse
Carole Boisvert, membre du conseil municipal

Adopté.

017-2018 MANDAT DES MEMBRES DU COMITÉ DE JUMELAGE VERCHÈRES/SAINT-SAVIN

Il est proposé par monsieur Jarrod Gosselin appuyé par madame Nathalie Fillion et résolu unanimement de renouveler les mandats et/ou nommer les personnes suivantes au sein du comité de jumelage Verchères/Saint-Savin, soit :

Jean-Louis Mireault
Nicole Chagnon-Brisebois
Pierre Demuy
Suzanne Gingras
Martin Massicotte

Adopté.

018-2019 MANDAT DES MEMBRES DU COMITÉ DE TOPONYMIE ET D'HISTOIRE DE VERCHÈRES

Il est proposé par monsieur Gilles Lamoureux appuyé par monsieur Claude Ménard et il est résolu à l'unanimité de renouveler les mandats et/ou nommer les personnes suivantes au sein du comité de toponymie et d'histoire de Verchères soit :

Nicole Chagnon-Brisebois
Colette Charron
Marguerite Chagnon
Denis Chagnon
Sylvie Hébert

Adopté.

019-2019 REGROUPEMENT D'ACHATS DE PAPIER RECYCLÉ AVEC LA MRC

Il est proposé par monsieur Benoit Marotte appuyé par madame Nathalie Fillion et il est résolu à l'unanimité de poursuivre le regroupement d'achats de papier avec la MRC selon les mêmes conditions que par les années passées.

Adopté.

020-2019 DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE D'EMPLOI ÉTÉ CANADA

Il est proposé par madame Carole Boisvert appuyé par monsieur Gilles Lamoureux et unanimement résolu d'autoriser le directeur général et/ou la coordonnatrice au loisir à signer pour et au nom de la Municipalité les demandes de subvention dans le cadre d'Emploi été Canada.

Adopté.

021-2019 BUDGET 2019 RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

ATTENDU que le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent a adopté son budget prévoyant des quotes-parts totales de 34 310 435\$ pour l'exercice financier 2019. Notre quote-part est de 948 104 \$;

ATTENDU qu'une copie de ce budget a été transmise à la Municipalité de Verchères;

ATTENDU que ce budget doit être soumis pour approbation à chacune des organisations municipales membres de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

Il est proposé par monsieur Claude Ménard appuyé par monsieur Jarrod Gosselin et unanimement résolu d'approuver le budget de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, tel qu'adopté par son conseil d'administration le 5 décembre 2018.

Adopté.

022-2019 DÉPÔT DU RAPPORT SUR L'APPLICATION DE LA POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE

Le rapport sur l'application de la politique de gestion contractuelle de l'année 2018 est déposé.

023-2019 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM 16-2018 : 363-365 ROUTE MARIE-VICTORIN

À l'immeuble sis au 363-365 route Marie-Victorin, formé du lot 5 217 459, une demande de dérogation est déposée à l'effet de permettre l'agrandissement du bâtiment principal dont une partie se retrouvera à 0,79 m au lieu de 3,0 m du garage.

CONSIDÉRANT l'avis de CCU;

Il est proposé par monsieur Benoit Marotte appuyé par monsieur Gilles Lamoureux et unanimement résolu d'autoriser la dérogation pour l'agrandissement de l'étage avec une partie en porte-à-faux à 0,79 m du garage. Cependant, la partie du mur à être construit en dérogation devra être incombustible.

Adopté.

024-2019 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM 17-2018 : 306 ROUTE MARIE-VICTORIN

Point reporté.

025-2019 ENTÉRINER L'ENTENTE AVEC LE DR LOUIS-ANDRÉ KISS

Il est proposé par monsieur Jarrod Gosselin appuyé par madame Carole Boisvert et résolu à l'unanimité d'entériner l'entente signée avec le Dr Louis-André Kiss concernant le secrétariat.

Adopté.

026-2019 RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE SERVICES AUX SINISTRÉS AVEC LA CROIX-ROUGE

Il est proposé par madame Nathalie Fillion appuyée par monsieur Claude Ménard et il est unanimement résolu de renouveler l'entente de services aux sinistrés avec la Croix-Rouge.

Adopté.

027-2019 PROGRAMME D'AIDE À LA GESTION DES NUISANCES DUES AUX FRÊNES MORTS

CONSIDÉRANT le grand nombre de frênes sur le territoire de la municipalité et le grand gabarit de plusieurs d'entre eux;

ATTENDU les ravages causés par l'agrile du frêne;

ATTENDU qu'un frêne mort constitue une nuisance et un risque pour la sécurité;

ATTENDU que le Conseil considère opportun d'adopter un programme d'aide ayant comme but d'aider les propriétaires aux prises avec un frêne mort pouvant être dangereux pour la sécurité;

Il est proposé par madame Carole Boisvert appuyée par madame Nathalie et il est résolu unanimement de mettre en place un programme d'aide afin de minimiser les risques à la sécurité que peuvent représenter certains frênes morts ou en dépérissement sur des terrains privés en bordure de chemins, rues, routes, passages ou places publiques.

Ce programme vise tout frêne correspondant aux caractéristiques suivantes :

- Diamètre de 20,0 cm à 1,2 mètre du sol;
- Être à moins de 10,0 mètres de l'emprise d'un chemin ou d'un espace public;

- Être considéré comme une nuisance selon l'article 3 du règlement #505-2015 portant sur la gestion des frênes.

L'aide accordée par la municipalité est une subvention équivalente à 10% des coûts d'abattage ou d'élagage du frêne, avec un maximum de 150\$ par arbre.

Le prestataire de la subvention devra s'engager à replanter un arbre dans l'année sur sa propriété selon le principe du bon arbre au bon endroit.

Pour obtenir la subvention, le requérant devra :

- Remplir le formulaire prévu à cet effet et le soumettre à la municipalité;
- Fournir une copie de la facture payée pour l'abattage ou l'élagage;
- Fournir une photo du frêne démontrant son état avant toute intervention;
- Obtenir au préalable un permis municipal avec l'engagement de remplacement dans le cas d'un abattage.

Adopté.

028-2019 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil municipal répondent aux différentes questions des personnes présentes à la séance.

029-2019 CLÔTURE

L'ordre du jour étant épuisé à 21 h 15, la séance est levée sur la proposition de monsieur Gilles Lamoureux appuyé par madame Nathalie Fillion.

Adopté.

L'assemblée est close.

Je, Alexandre Bélisle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Alexandre Bélisle, maire

Luc Forcier, sec.très.

030-2019 Je, Luc Forcier, secrétaire-trésorier, certifie que les dépenses autorisées dans cette séance ont des crédits suffisants.

Secrétaire-trésorier

Résumé de la période de questions de l'assemblée du Conseil du 14 janvier 2019

Demande d'information sur la communication du projet d'aide pour la coupe des frênes :

Le programme a été adopté par le Conseil municipal en début d'assemblée. Différentes communications à la population suivront pour faire connaître le programme.

Demande d'un groupe de citoyens qui mettra une pétition en ligne pour la problématique de l'érosion des berges du fleuve :

Le Conseil municipal accepte de faire connaître le lien pour la pétition via une communication Facebook.

Questionnement sur les chèques concernant le projet œuvre Jeunissance :

Le tout vise la préparation d'un panneau d'interprétation expliquant cette œuvre, les circonstances de sa mise en place afin de permettre aux gens de comprendre la démarche. Le tout avait été réalisé dans le cadre de l'année internationale de la jeunesse en 1985.

Questionnement sur les ventes pour taxes :

Explications de la démarche visant à recouvrer le paiement des taxes. Dans un premier temps, la vente ne donne pas un droit de propriété complet. Les citoyens qui désirent plus d'information sont invités à prendre contact avec la mairie ou la MRC qui est responsable de la vente qui aura lieu en avril. Des avis publics seront faits plus tard.

Discussion sur le stationnement et la circulation dans le secteur de l'école :

Nous rappelons que ce secteur est particulier et que tous doivent redoubler de vigilance, y compris les parents qui y circulent en véhicule.

Questionnement sur le budget de la police, notre contribution étant de 948,000\$ pour 2019 :

La répartition est calculée en portion de la richesse foncière et de la population de chaque ville participante dans la Régie de police Richelieu-Saint-Laurent.

Demande information concernant une tour en construction près de l'usine d'épuration :

Ce sera une tour cellulaire pour Vidéotron. La Municipalité percevra un loyer d'environ 10 000\$/année.

Un citoyen qui dénonce le fait que des citoyens et des déneigeurs entreposent leur neige de l'autre côté de la route par rapport à leur entrée de cour. Cela laisse de la neige sur la chaussée, remplit les fossés et est source d'accumulation de neige lors de période de vent. Le citoyen demande de faire des démarches pour faire cesser le tout :

Cette pratique n'est pas permise dans nos règlements. Des avis et des communications auprès de la population seront faits.

Demande d'un parent qui désire avoir de l'aide de la municipalité pour le programme de musique de l'école le Carrefour :

La Municipalité va prendre connaissance de la demande et voir ce qu'il serait possible de faire. Un retour sera fait à cette personne.

Ceci ne constitue qu'un aperçu des principales questions à incidence communautaire, pour avoir plus de détail, l'idéal est de venir assister aux assemblées.

MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES

APPROBATION DES COMPTES

CHÈQUES #825 AU #831
 CHÈQUES #835 AU #836
 CHÈQUES #945 ET #953
 CHÈQUES #968 AU #1111

Numéro chèque	NOM DU FOURNISSEUR	DESCRIPTION DE LA FACTURE	
PR	VIDÉOTRON LTÉE	INTERNET	335,08 \$
PR	HYDRO-QUÉBEC	ÉLECTRICITÉ	26 516,84 \$
PR	TELUS	CELLULAIRES (payé en 2019)	
PR	BELL Canada	INTERNET USINE FILTRATION ET INCENDIE (payé en 2019)	
PR	BELL Canada	TÉLÉPHONE	3 030,20 \$
PR	BELL Télé	CÂBLE TV PROTECTION INCENDIE	76,80 \$
PR	PAIEMENT GLOBAL	PAIEMENTS VISA ET MASTERCARD - LOISIRS (NOVEMBRE 2018)	333,92 \$
PR	DESJARDINS - SERVICES DE PAIEMENTS	PAIEMENTS VISA ET MASTERCARD - TAXES (NOVEMBRE 2018)	59,67 \$
PR	6 TÉLÉCOM (I-ROUTES)	TÉLÉPHONE DÉCEMBRE 2018 (12 DE 12)	28,47 \$
PR	GROUPE ULTIMA INC.	ASSURANCES LOCATION DU TRACTEUR DE DÉNEIGEMENT DU 15/11/2018 AU 15/04/2019	49,00 \$
PR	LUC FORCIER (PETITE CAISSE)	PÉRIODE DÉCEMBRE 2018 - ADMINISTRATION, INCENDIE, EXPO FIOHQ - PARCS (FRAIS DÉPLACEMENT/DÎNER)	179,50 \$
825	CENTRE COMMUNAUTAIRE DE VERCHÈRES	LOCATION D'IMMEUBLE DÉCEMBRE 2018 (12 DE 12)	15 607,86 \$
826	CENTRE COMMUNAUTAIRE DE VERCHÈRES	ENTRETIEN MÉNAGER CLINIQUE MÉDICALE DE VERCHÈRES DÉCEMBRE 2018 (12 DE 12)	747,34 \$
827	ANIMATION RICHARD LACROIX	PAIEMENT FINAL SPECTACLE DE 8/12/2018 THÉÂTRE MAGIQUE DE NOËL	1 011,78 \$
828	RAYMOND LAPORTE	ANIMATION BIBLIOTHÈQUE	175,00 \$
829	COMITÉ DE JUMELAGE VERCHÈRES/ST-SAVIN	15 ^E ANNIVERSAIRE ÉCHANGE SAINT-SAVIN (SUBVENTION POUR 2018)	2 500,00 \$
830	MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	90,00 \$
831	MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	90,00 \$
835	DANIÈLE NEVEU	LES DIMANCHES CULTURELS À LA CASERNE (2 DE 2)	250,00 \$
836	ROSE -ÉLISE CIALDELLA	LES DIMANCHES CULTURELS À LA CASERNE (2 DE 2)	250,00 \$
945	EXCAVATION SIMON VINCENT INC.	CONTRAT DÉNEIGEMENT AU 596 MARIE-VICTORIN (1 DE 3), 21 ST-PASCAL (1 DE 3 - FACTURÉ), 590 MARIE-VICTORIN ÉGLISE (1 DE 3 - FACTURÉ)	3 219,30 \$
953	SIMON SÉDILLOT	ANIMATION BIBLIOTHÈQUE	286,00 \$
968	PAGENET DU CANADA INC.	TÉLÉCOMMUNICATION DÉCEMBRE 2018 (12 DE 12) PREMIERS RÉPONDANTS	151,82 \$
969	ÉCOLE DE KARATÉ SANKUDO DE VARENNES	ACTIVITÉ KARATÉ 6/12/2018	1 653,75 \$
970	ÉCOLE DE KARATÉ SANKUDO DE VARENNES	ACTIVITÉ KARATÉ 20/12/2018	1 653,75 \$
977	DÉCORATION S. BISSONNETTE	TRAVAUX SABLAGE DES PLANCHERS À L'ÉTAGE AU 596 MARIE-VICTORIN (PRESBYTÈRE)	1 586,66 \$
978	DICOM EXPRESS INC.	FRAIS TRANSPORT PROTECTION INCENDIE, VOIRIE, AQUEDUC	124,21 \$
979	BIONEST INC.	ENTRETIEN TERTIAIRE (UV - 1106 MARIE-VICTORIN, 204, 777 TERRES-NOIRES, 204 PETIT-COTEAU) - FACTURÉ	1 111,92 \$
980	LES PRODUCTIONS ALFRED	SUPPLÉMENT SONORISATION DU BALCON SPECTACLE DES GOSPANGELS DU 24/11/2018	150,00 \$
981	SOS TECHNOLOGIES	MINI-FILTRES PREMIERS RÉPONDANTS PROTECTION INCENDIE	32,31 \$
982	ENTREPRISES AGRITRAC INC.	CONTRAT DÉNEIGEMENT DÉCEMBRE 2018 (1 DE 5)	23 020,20 \$
983	MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE	MATIÈRES RÉSIDUELLES DÉCEMBRE 2018 (12 DE 12)	46 418,00 \$
984	UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC	FORMATION DU 6/12/2018 LA PUISSANCE DU MARKETING APPLIQUÉ AU POSITIONNEMENT TERRITORIAL	321,93 \$
985	LES COMPTEURS LECOMTE LTÉE	COMPTEURS (7) D'EAU	3 100,28 \$
987	PLOMBERIE PHILAUDACE INC.	REMPLACEMENT COMPTEUR AU 607-609 MARIE-VICTORIN, 159 ET 179 RANG ST-JOSEPH	743,08 \$
988	LES CLÔTURES WILLIAMS	CLÔTURE MITOYENNE AVEC LE 32 ET 34 CALIXA-LAVALLÉE - FACTURÉ PARTIELLEMENT	3 033,91 \$
989	LES INST. ÉLEC. JEAN PROVOST INC.	ÉCLAIRAGE PATINOIRE	618,76 \$
990	9246-2571 QUÉBEC INC.	POUR URGENCE PROBLÉMATIQUE USINE FILTRATION DE L'EAU POTABLE	1 147,45 \$
991	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	COPIES DE MUTATION NOVEMBRE 2018 (11 DE 12)	104,00 \$
992	SPICERS CANADA ULC	PAPIER PHOTOCOPIEUR	1 310,06 \$
993	LUMEN	MATÉRIEL PROTECTION D'INCENDIE	323,94 \$
994	PIÈCES D'AUTOS O. FONTAINE INC.	ENTRETIEN VÉHICULE PROTECTION INCENDIE	45,20 \$
995	RUBANCO LTÉE	FOURNITURE DE BUREAU ADMINISTRATION, VOIRIE, BIBLIOTHÈQUE	969,19 \$
996	ÉLECTRICITÉ MICHEL LANGLOIS INC.	ENTRETIEN LAMPADAIRES	1 493,19 \$
998	CENTRE LOCATION RENÉ THOMAS & FILS	MUR DE SOUTÈNEMENT STATION STE-FAMILLE LOCATION MARTEAU ROTATIF	166,79 \$
999	RENÉ THOMAS & FILS INC.	ENTRETIEN VÉHICULE PROTECTION INCENDIE	29,86 \$
1000	LOCAFÈTE INC.	LOCATION MATÉRIEL POUR SOUPER DE NOËL DU 30/11/2018	346,19 \$
1001	LOCATION CONTRECOEUR 2007 INC.	STAT-015 STATION DUVERNAY	49,67 \$
1002	9105-5541 QUÉBEC INC. - PNEUS VERCHÈRES	ENTRETIEN VÉHICULE TRACTEUR JD (PARCS)	30,36 \$
1003	TENAQUIP LTD	MATÉRIEL PREMIERS RÉPONDANTS PROTECTION INCENDIE	210,03 \$
1004	VILLE DE VARENNES	HEURES DE GLACE AUTOMNE 2018 HOCKEY MINEUR	14 080,00 \$
1005	ANDRÉ S. BLAIS	ANALYSE DU DOSSIER (490 MARIE-VICTORIN)	270,00 \$
1006	MÉDI-SÉLECT LTÉE	PRODUITS / ÉQUIPEMENTS CLINIQUE MÉDICALE DE VERCHÈRES	40,88 \$
1007	CITOYEN	REMBOURSEMENT TAXES	372,13 \$
1023	GARAGE PIERRE LARAMÉE INC.	ESSENCE	1 500,93 \$
1024	RICHARD JOBIN PLOMBERIE	NETTOYER URINOIR (DRAIN) À L'ACIDE PROTECTION INCENDIE	132,90 \$
1025	BOIVIN & GAUVIN INC.	PIÈCES (DÉTECTEUR DE COURANT ÉLECTRIQUE/CLIPS POUR ATTACHER GANTS) PROTECTION INCENDIE	310,44 \$
1026	POMPIER	FRAIS DÉPLACEMENT PRÉVENTION À CALIXA-LAVALLÉE	42,14 \$
1028	LA PAROISSE SAINT-FRANCOIS-XAVIER	LOCATION DE L'ÉGLISE SPECTACLE DES GOSPANGELS DU 24/11/2018	600,00 \$
1029	MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE	TRAVAUX BR 1 - NOTRE DAME - FACTURÉ EN 2019 AUX BÉNÉFICIAIRES DES TRAVAUX	957,23 \$
1030	LES DÉLICES DE LAURENCE	SOUPER DE NOËL DU 30/11/2018	1 638,68 \$
1031	LONGUS RIVE-SUD/RENÉ RIENDEAU(1986) INC.	LOCATION TRACTEUR 15/11/2018 AU 15/04/2019 (DÉNEIGEMENT) ET ENTRETIEN PÉPINE	8 779,27 \$
1032	LONGUS RIVE-SUD/RENÉ RIENDEAU(1986) INC.	ACHAT BOÎTE À NEIGE (EQUI-041)	5 748,75 \$
1034	GROUPE ENVIRONEX	ANALYSE DE LABORATOIRE EAU POTABLE (1 013.51\$), EAUX USÉES (145.45\$)	1 158,96 \$
1035	CANADIEN NATIONAL	ENTRETIEN SIGNALISATION (CN) NOVEMBRE 2018 (11 DE 12)	248,00 \$
1036	CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC	NORMES OUVRAGES ROUTIERS TOME VIII - DISPOSITIFS DE RETENUE (MISE À JOUR)	28,96 \$
1037	LES DÉLICES DE LAURENCE	BUFFET RÉUNION DES BÉNÉVOLES BIBLIOTHÈQUE	283,24 \$
1038	SOMABEC	ACHAT DE VOLUMES BIBLIOTHÈQUE	134,93 \$
1039	MÉTRO VERCHÈRES INC	ADMINISTRATION, INCENDIE, VOIRIE, BIBLIOTHÈQUE, ACTIVITÉS CULTURELLES	220,56 \$
1040	DICOM EXPRESS INC.	FRAIS TRANSPORT ADMINISTRATION, PROTECTION INCENDIE	29,58 \$
1041	GROUPE SL	TÉLÉPHONE (RUES PRINCIPALES) DÉCEMBRE 2018 (12 DE 12)	42,61 \$
1042	HECTOR SOLUTIONS D'AFFAIRES INC.	CONTRAT INFORMATIQUE ANTIVIRUS PÉRIODE DU 1/12/2018 AU 31/12/2018	166,71 \$
1043	LIBRAIRIE ALIRE	ACHAT DE VOLUMES BIBLIOTHÈQUE	587,95 \$
1044	LIBRAIRIE AU CARREFOUR	ACHAT DE VOLUMES BIBLIOTHÈQUE	297,48 \$

MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES

APPROBATION DES COMPTES

CHÈQUES #825 AU #831
 CHÈQUES #835 AU #836
 CHÈQUES #945 ET #953
 CHÈQUES #968 AU #1111

Numéro chèque	NOM DU FOURNISSEUR	DESCRIPTION DE LA FACTURE	
1045	BUROPRO CITATION	ACHAT DE VOLUMES BIBLIOTHÈQUE	803,98 \$
1046	LES INST. ÉLEC. JEAN PROVOST INC.	ENTRETIEN BATTERIE D'URGENCE MAIRIE	130,67 \$
1047	QUINCAILLERIE DESMARAIS INC.	ADMINISTRATION, INCENDIE, USINE FILTRATION, VOIRIE, PATINOIRE	294,33 \$
1048	BAUVAL - PAVAGES VARENNES	SABLE - PIERRE (DÉNEIGEMENT)	181,72 \$
1049	RÉGIE DE L'AQUEDUC INTERMUNICIPALE DU BAS-RICHELIEU	ACHAT EAU -COMPTEUR PÉRIODE DU 31/10/2018 AU 30/11/2018	70,70 \$
1050	INFO PAGE	IPA UTILISATEURS DÉCEMBRE 2018 PREMIERS RÉPONDANTS PROTECTION INCENDIE	107,44 \$
1051	RENÉ THOMAS & FILS INC.	LUMIÈRES DE NOËL (PARCS)	349,31 \$
1053	BURO & CIE	ACHAT DE VOLUMES BIBLIOTHÈQUE	384,02 \$
1054	ARÉO-FEU LTÉE	VÊTEMENTS(CAGOULES/GANTS), PIÈCES, INSPECTION COMPLÈTE AUTO-POMPE-CITERNE 2007 (4 395.98\$) PROTECTION INCENDIE	6 104,88 \$
1056	MARTIN MASSICOTTE	FRAIS DÉPLACEMENT ATELIER ÉROSION À LONGUEUIL DU 4/10/2018, TOHU À MONTRÉAL DU 18 AU 19/10/2018, FRAIS DÉPLACEMENT OCTOBRE ET NOVEMBRE 2018	252,01 \$
1057	LUC FORCIER	FRAIS DÉPLACEMENT RENCONTRE MTQ À LONGUEUIL LE 20/11/2018, RENCONTRE DG-MRC À ST- AMABLE LE 21/11/2018, RENCONTRE EXO À CANDIAC LE 28/11/2018, RÉUNION DG-MRC À STE- JULIE LE 12/12/2018, RÉUNION ADGMQ À ST-HILAIRE LE 13/12/2018	171,50 \$
1058	GABRIEL LAPRADE	REMPLE CHÈQUE #15 EN DATE DU 24/06/2018 - PERDU	335,00 \$
1059	KARINE LAPOINTE	CORBEILLE FUNÉRAIRE POUR MME SABINE JONCAS-PROVOST	95,00 \$
1060	CENTRE RÉGIONAL DE SERVICES AUX BIBLIOS DE LA MONTÉRÉGIE	FRAIS D'EXPLOITATION OCTOBRE/NOVEMBRE/DÉCEMBRE 2018 (4 DE 4) ET PAPIER THERMIQUE POUR IMPRIMANTE BIBLIOTHÈQUE	2 702,02 \$
1061	UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC	FORMATION L'ABC DU BUDGET PARTICIPATIF LE 29/11/2018 WEB (COMMUNICATION)	86,23 \$
1062	COL BLANC	FRAIS DÉPLACEMENT FORMATION LA PRAIRIE BIBLIOTHÈQUE	46,55 \$
1063	SYLVIE BISSONNETTE	DIVERS (FEUTRES POUR CHAISES/GANTS CAOUTCHOUC/FERMETURE ÉCLAIR SAC ÉDUCATIF/VINS ET VERRES POUR SOUPER DE NOËL BÉNÉVOLES) BIBLIOTHÈQUE	44,53 \$
1064	CLINITEK	NETTOYAGE DE VITRE À LA CASERNE DE POMPIER	402,41 \$
1065	VEOLIA WATER TECHNOLOGIES CANADA INC.	SERVICE TECHNIQUE (ÉQUIPEMENTS) USINE FILTRATION	6 395,00 \$
1066	LUC VENNES	RECHERCHE D'ARCHIVES ET NUMÉRISATION DE PHOTOS, CONCEPTION GRAPHIQUE PLAQUE JEUNAISSANCE PARC J.M. MOREAU	400,00 \$
1067	ÉCOLE DE KARATÉ SANKUDO DE VARENNES	AJUSTEMENT CONTRAT KARATÉ	872,50 \$
1068	SERVICES DE CARTES DESJARDINS	ADOBE CREATIVE CLOUD PÉRIODE DE NOVEMBRE 2018, IT CLOUD SAUVEGARDE POUR LA BIBLIOTHÈQUE DU 11/11/2018 AU 17/11/2019, OFFICE 365 POUR 8 UTILISATEURS, MICRO-ONDE, FÊTE DES JOUES ROUGES, STATIONNEMENT RÉUNION MTQ MONTRÉAL, FACEBOOK GOSPANGELS, REGISTRE DES PROPRIÉTAIRES ET DES EXPLOITANTS DE VÉHICULES LOURDS (VOIRIE), FINANCEMENT CHOCOLAT SPECTACLE DE DANSE	4 706,00 \$
1069	ENERGIES SONIC INC.	ESSENCE GÉNÉRATRICE MAIRIE (237.07\$) ET USINE FILTRATION (1 214.85\$)	1 451,92 \$
1070	KARINE BRODEUR	ACHAT DÉCOS POUR SOUHAITS DE NOËL	22,15 \$
1071	ÉTIENNE BUJOLD	FRAIS DÉPLACEMENT NOVEMBRE/DÉCEMBRE 2018, ACHAT DE 2 IPODS POUR MUSIQUE GLISSADES/CHALET PASSE-PARTOUT, PICHETS POUR CENTRE CULTUREL (VIEILLE CASERNE)	582,66 \$
1072	POUPART & POUPART AVOCATS INC.	SERVICES JURIDIQUES	1 878,08 \$
1073	RICHARD HORTH	ACTIVITÉ TABATA-ENTRAÎNEMENT	360,00 \$
1074	9211-0543 QUÉBEC INC. (ESSO)	ESSENCE	771,21 \$
1075	RÉSEAU ENVIRONNEMENT	AFFICHES ET DÉPLIANTS CONCERNANT LA CAMPAGNE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE	36,84 \$
1077	APSAM	RENCONTRE DU GROUPEMENT RÉGIONAL DE LA MONTÉRÉGIE LE 30/10/2018 PROTECTION INCENDIE	20,00 \$
1078	SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QC	VIGNETTES DE CONFORMITÉ VOIRIE	33,60 \$
1079	PLOMBERIE PHILAUDACE INC.	COMPTEURS D'EAU 262 CALIXA-LAVALLÉE - FACTURÉ/300 MARIE-VICTORIN - FACTURÉ/ 111 ET 171 RANG ST-JOSEPH	1 128,84 \$
1080	ENTR ARBRES ET TERRAINS BISSONNETTE INC	LOCATION DE NACELLE (LUMIÈRES DE NOËL)	919,80 \$
1081	COMAX, COOPÉRATIVE AGRICOLE	VOIRIE, DÉNEIGEMENT, PARCS, MAIRIE, INCENDIE	569,12 \$
1083	ANDRÉ LAROUCHE	MONTAGE DE MÉDAILLES (A. LAROUCHE/G. DESMARAIS/A. ROY) PROTECTION INCENDIE	90,00 \$
1084	BAUVAL - PAVAGES VARENNES	SABLE - PIERRE (DÉNEIGEMENT)	41,49 \$
1085	CITOYEN	PROGRAMME D'ACHAT DE COUCHES LAVABLES - REMBOURSÉ PAR LA MRC	100,00 \$
1086	A.G.D. VERCHÈRES EXPRESS INC.	ENTRETIEN AUTO-POMPE PROTECTION INCENDIE	767,33 \$
1087	JEAN-CLAUDE BRUNELLE	FRAIS DÉPLACEMENT NOVEMBRE ET FRAIS (DÎNER/STATIONNEMENT/FRAIS DÉPL.) FORMATION INTERPRÉTATION DU CODE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC À MONTRÉAL	364,68 \$
1088	ICO TECHNOLOGIE	CONSEIL SANS PAPIER DÉCEMBRE 2018 (12 DE 12)	186,83 \$
1089	LIQUITECH	REMPLACEMENT D'UNE POMPE D'HYPOCHLORITE DE SODIUM USINE FILTRATION	2 439,77 \$
1090	ISABELLE MILLETTE	ACHAT BACS (3) POUR PATINS CHALET PASSE-PARTOUT, LUMIÈRES DE NOËL, FRAIS DÉPLACEMENT DÉNEIGEMENT	871,34 \$
1091	BISTRO TÊTE DE COCHON	BUFFET DE NOËL CCU LE 13/12/2018	166,20 \$
1092	PHILIPPE MOREAU	CONTRAT RANG DES ÉRABLIÈRES ET RANG ST-JOSEPH VERSEMENTS DE DÉCEMBRE 2018 (1 DE 5) ET ENTRETIEN DU TERRAIN À CÔTÉ DE L'USINE DE FILTRATION	2 311,00 \$
1093	LINDA TURGEON	REMPLE LE CHÈQUE #892 - PERDU	200,00 \$
1094	CITOYEN	PROGRAMME RÉNOVATION VIEUX VILLAGE SP-2017-0646 DEMANDE #59	2 500,00 \$
1095	A.G.D. VERCHÈRES EXPRESS INC.	FRAIS ÉVICTION DU 530 DUVERNAY #15	521,49 \$
1096	PREMIER TECH AQUA	MAINTENANCE UV ÉCOFLO- 112 ET 189 PETIT-COTEAU - FACTURÉ	551,88 \$
1097	RICHARD HORTH	ACTIVITÉ TABATA - ENTRAÎNEMENT	1 280,00 \$
1098	S.R.S. CONVERGENCE	CARTOUCHES (2) D'ENCRE ET NETTOYAGE D'IMPRIMANTE	298,93 \$
1099	CITOYENS (2)	SUBVENTION SPORT JEUNES	112,50 \$
1102	THERMOS-PRO DIV. DE VITRERIE VERCHÈRES	INSTALLATION D'UNE PORTE USINE ÉPURATION	1 240,81 \$
1103	JAVEL BOIS-FRANCS INC.	CHLORE USINE FILTRATION	886,21 \$
1104	ANTOINE PIGEON-BOURQUE	LES DIMANCHES CULTURELS À LA CASERNE -ACTIVITÉ DU 16/12/2018	200,00 \$
1105	SYLVIE BISSONNETTE	FRAIS TRANSPORT BELOEIL (LIBRAIRIE CITATION)	33,81 \$
1106	JOURNAL LA RELÈVE INC.	CHRONIQUES BIMENSUELLES, AVIS PUBLIC RÉGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS, PARUTION SPECTACLE DES GOSPANGELS	1 823,51 \$
1107	PRACTICA LTD	SACS (2 000) DE RAMASSAGE POUR CHIENS/CHATS	252,69 \$

MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES

APPROBATION DES COMPTES

CHÈQUES #825 AU #831
 CHÈQUES #835 AU #836
 CHÈQUES #945 ET #953
 CHÈQUES #968 AU #1111

Numéro chèque	NOM DU FOURNISSEUR	DESCRIPTION DE LA FACTURE	
1108	9105-5541 QUÉBEC INC.-PNEUS VERCHÈRES	CREVAISON SUZUKI V-37-12	38,76 \$
1109	FOCUS	CLÉS IDENTIFICATION POUR EMPLOYÉS	126,19 \$
1110	HYDRA SPEC	INSPECTION ET ANALYSE DE BORNES D'INCENDIE (VIEUX VILLAGES)	367,92 \$
1111	MARTECH INC.	MIROIR RUE BAILLARGÉ/RUE SAINT-LOUIS	307,56 \$
		CONTRATS (LOISIRS/PARCS/ENTRETIEN MÉNAGER/COMMUNICATIONS)	3 500,40 \$
		SALAIRES	90 670,50 \$
		REMISES ET COTISATIONS - EMPLOYEUR	26 820,56 \$
		TOTAL:	354 237,98 \$

RÈGLEMENT 536-2018 ET 537-2018 - INFRASTRUCTURES VIEUX VILLAGES

1052	SOLMATECH INC.	CONTRÔLE MATÉRIAUX OCTOBRE 2018	8 998,81 \$
1076	DUBOIS, ARPENTEUR-GÉOMÈTRE INC.	DESCRIPTION TECHNIQUE LOT 5 218 507 RUE ST-LOUIS	833,57 \$
1082	A. & J.L. BOURGEOIS LTÉE	PAIEMENT #7	320 520,87 \$
976	GROUPE DGS - EXPERTS CONSEILS	HONORAIRES (SURVEILLANCE DE NOVEMBRE 2018)	

Je, soussigné, Luc Forcier, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour couvrir les montants précités.

Verchères, ce 31 décembre 2018

Luc Forcier,
 Secrétaire-trésorier et Directeur général

*** NOTE : PR - PRÉLÈVEMENTS BANCAIRES

CHÈQUE # (1 DE 2)
 CHÈQUE # (1 DE 2)

#997
 #1055

CHÈQUES ANNULÉS

CHÈQUE #1099 EST LA SOMME DES CHÈQUES #1099 AU #1100